

La Constitution européenne: 9 raisons de dire "oui"

par Alain Lamassoure,

Porte-Parole des Euro-Députés UMP,

Secrétaire national de l'UMP chargé de l'Europe

La Constitution européenne est nécessaire à l'Europe et à la France.

1 – **Elle donne à la grande Europe des 25 les règles dont elle a besoin pour fonctionner de manière efficace.** Car tous les gouvernements européens en conviennent : les règles mises au point en 1957 pour le petit Marché commun des Six, et reprises depuis dans tous les traités successifs, sont désormais complètement inadaptées à la grande Europe politique.

2 – **Elle transforme l'Europe commerciale et monétaire en une vraie Europe politique,** fondée sur des **valeurs** de civilisation, et autour **d'objectifs communs**. Le marché et la monnaie y deviennent, non plus des buts, mais des instruments au service de la croissance et du plein emploi.

3 – Elle consacre la **formule novatrice et féconde d'une communauté de nations, « unies dans leur diversité »**, qui conservent leur identité et leur indépendance tout en se donnant des règles de vie commune et la possibilité d'agir ensemble sur la scène internationale.

D'un côté, l'Union aura enfin les moyens d'agir vite et efficacement dans son champ de compétences. Mais, de l'autre, les Etats obtiennent des garanties qu'ils n'ont pas dans les traités actuels : y compris, un droit inconditionnel de retrait de l'Union.

4 – **Elle clarifie la répartition des compétences** entre l'Union et les Etats membres, en confiant aux Parlements nationaux le contrôle du respect de cette répartition. Pour la première fois, ils auront les moyens d'empêcher tout débordement intempestif des interventions européennes.

5 – Elle nous **donne une capacité d'action collective sur des sujets-clefs pour lesquels nous ne sommes plus assez efficaces au niveau national.** Elle fait de l'Europe **le bon niveau pour répondre à la mondialisation.**

Ainsi, l'Union sera pleinement compétente pour lutter contre le terrorisme, le grand banditisme international, pour protéger les frontières communes et définir une politique à l'égard de l'immigration.

Elle pourra siéger dans toutes les organisations ou négociations internationales relatives à son champ de compétences : **elle jouera un rôle-clef dans toutes les relations extérieures excluant l'emploi de la force** – commerce, finances, monnaie, transports, télécommunications, science, énergie, environnement, coopération et aide humanitaire.

Elle commencera à jouer un rôle plus efficace en politique étrangère et de défense, avec la nomination d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union, et la création d'une Agence européenne de la Défense.

6 – **Elle offre aux citoyens la place qui doit être la leur : la première.** Ce sont eux qui éliront les législateurs européens et le chef de l'exécutif européen. Ils pourront influencer dès l'origine de futures révisions de la Constitution, ou de nouvelles négociations d'élargissement de l'Union. Ils disposeront d'un droit de pétition collective, sur tous les sujets, un pouvoir inconnu à ce jour en France comme dans la plupart des pays européens.

7 – **Elle permet de donner à l'Union des frontières stables**, tout en rendant possibles d'éventuels élargissements futurs, au cas par cas, et seulement si les peuples européens le souhaitent – les Français ayant la garantie supplémentaire d'un référendum national en cas de tout nouvel élargissement.

8 – **Dans les domaines où la France veut faire plus et plus vite, elle permet de commencer à agir avec ceux de nos partenaires qui y sont disposés sans attendre les autres** : ce sont les « coopérations renforcées ».

Ainsi, les pays membres de l'euro pourront gérer leurs politiques économiques entre eux. En matière de politique étrangère, de défense, de contrôle aux frontières extérieures, de coopération judiciaire, d'harmonisation de la fiscalité, de politique sociale, nous pourrons prendre de nouvelles initiatives sans être bridés par la règle de l'unanimité.

9 – Enfin, ce texte est **le couronnement de ce qu'on peut appeler la vision française de l'Europe, contre la vision anglo-saxonne**, purement libre-échangiste, intergouvernementale et souverainiste. Jacques Chirac l'a souligné sans être contredit : « *Cette Constitution a été voulue par la France, et elle a été très largement inspirée par elle* ». Aucun autre pays n'a joué un rôle plus important dans sa conception et son élaboration. Aucune famille politique n'y a plus contribué que le Parti Populaire Européen, et notamment l'UMP. Et pourtant aucun autre texte n'aurait pu recueillir un consensus aussi large à travers toute l'Europe.

*

La question posée aux Français est tout simplement : **voulons-nous donner à l'Europe les moyens dont nous avons besoin pour défendre nos valeurs, notre identité, nos intérêts et l'influence de la France à l'âge de la mondialisation ?**

Pour nous, la réponse est catégoriquement « oui ».

Cette Constitution européenne est une condition nécessaire. Et nous savons aussi qu'elle n'est pas suffisante : tout dépendra de la volonté politique des dirigeants qui auront à s'en servir.

En outre, n'oublions pas que nous ne pouvons mobiliser l'Europe que dans les domaines où les décisions doivent être prises à l'échelle continentale. Sur des sujets tels que le chômage, l'illettrisme, l'insécurité, l'exclusion sociale, si nous continuons d'avoir des résultats très différents d'un pays à l'autre, c'est parce que nous avons des politiques différentes dans les domaines qui restent de compétence purement nationale. **N'attendons pas de l'Europe qu'elle fasse à notre place les efforts que nous refuserions de faire. Au contraire, c'est en revenant au premier rang dans tous les domaines que la France retrouvera son influence et sa capacité d'influence qui referont d'elle le premier inspirateur de l'aventure européenne.**